



Fiche d'inscription à l'Association Sportive



Nom et Prénom de l'élève	Né(e) le	Classe
Téléphone(s)		Mail responsable(s)

ENGAGEMENT DU SPORTIF

J'adhère volontairement à l'Association Sportive et je m'engage à :

- **Venir régulièrement** aux entraînements et aux compétitions
- Jouer loyalement, sans violence, et rester maître de moi-même
- Respecter l'arbitre, le juge en acceptant toutes les décisions
- **Respecter les installations et les transports** mis à disposition
- Respecter les adversaires en restant modeste, honnête et **fair-play**
- Respecter mes partenaires en tenant mes engagements de début d'année
- **Représenter le mieux possible** ma classe, mon équipe, mon établissement, ma ville, mon département, mon académie lors de toutes les manifestations sportives



Signature de l'élève :

AUTORISATION PARENTALE

pour l'année scolaire en cours

Je soussigné(e) Madame, Monsieur (Nom, Prénom) :

Autorise mon enfant ci-dessus désigné(e) :

- A participer aux activités de l'AS de l'établissement et aux compétitions UNSS si elles ont lieu.
- A emprunter le **transport** mis en place si les déplacements sont autorisés.
- A être **filmé ou photographié** dans le cadre des publications UNSS (Association sportive, services départemental et régional) : journal, exposition, site internet, facebook, application. (1)

L'image de votre enfant ne sera pas communiquée, ni vendue à d'autres personnes et ne portera pas atteinte à sa dignité, à sa vie privée ou à sa réputation. Vous pourrez à tout moment vérifier et disposer du droit de retrait de cette publication.



CERTIFICAT MEDICAL : Ai pris connaissance que mon enfant n'a **plus besoin de fournir un certificat médical** pour l'obtention de sa licence. Le code de l'éducation (article L552-4) stipule que « tout élève apte à l'éducation physique et sportive est réputé apte aux activités physiques et sportives volontaires. »

J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'AS pour la **couverture des dommages corporels** de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS (formulaire en ligne sur le site EPS).

Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à prendre toute disposition concernant mon enfant en vue de le **faire hospitaliser ou de faire assurer une intervention chirurgicale** rendue nécessaire par avis médical.

Signature du responsable :

(1) Rayer en cas de refus d'autorisation



PARTICIPATION FINANCIERE : Le montant de l'inscription à l'AS est de **20€** (une seule fois pour toute l'année scolaire)

TARIF REDUIT à 10€ pour les élèves inscrits à l'AS lors de l'année 2020-2021

Règlement en : Chèque à l'ordre de « Association Sportive du collège Edouard Herriot » ou Espèces



Quelques informations

L'association sportive, encadrée par les professeurs d'EPS du collège, permet aux élèves volontaires de pratiquer des activités sportives le mercredi après-midi pendant toute l'année.



Différents objectifs : découverte des activités, entraînement et perfectionnement, compétition (sous réserve des autorisations de transport et de rencontre liées à la crise sanitaire), prise de responsabilités (arbitrage, aide à l'organisation...), permettre aux élèves de se retrouver, d'apprendre à se connaître et se respecter le tout dans une bonne ambiance.



Créneau et calendrier : l'AS se déroule sur un créneau unique le **mercredi après-midi de 13h15 à 15h30** (en cas d'entraînement) **ou 17h** (en cas de compétition) au gymnase Jean Boudrie de Lucé. Les activités proposées sont variées et suivent le calendrier des compétitions. Les compétitions se déroulent à Lucé ou Saint Prest contre les collèges de notre district (Petits sentiers, Saint-Prest, EREA de Mainvilliers, Illiers-Combray et Voves).

Les élèves ont la possibilité de manger le mercredi midi au collège avec les enseignants à condition d'apporter un **repas froid** en l'absence de demi-pension.



Protocole sanitaire : Le **port du masque est obligatoire** à l'arrivée au gymnase. Les élèves doivent **arriver en tenue**, avoir une pochette plastique pour ranger leur masque et avoir leur propre bouteille d'eau ou gourde. Les enseignants veilleront au respect du protocole sanitaire préconisé.



Actions financières : sous réserve des autorisations liées à la crise sanitaire, afin d'organiser des sorties et de les subventionner, l'AS proposera différentes ventes dans lesquelles les élèves seront invités à s'investir.



Fin d'année : en fonction des finances de l'AS et sous réserve des autorisations liées à la crise sanitaire, des sorties de fin d'année peuvent être organisées pour récompenser les élèves et permettre à tous de se retrouver et partager de bons moments.

Informations et communication : les activités proposées le mercredi sont publiées quelques jours avant sur **l'application de l'AS**. Des **autorisations parentales** sont données pour vous informer des horaires et lieux lors des déplacements extérieurs (compétition ou sortie). Pour retrouver toutes les informations, résultats et photos, consultez au choix :



[ashherriot.glideapp.io](https://play.google.com/store/apps/details?id=ashherriot.glideapp.io)



#As-collège-Edouard-Herriot



<https://college-edouard-herriot-luce.fr/>

NOUVEAU



TOUTE L'AS
DANS TON
SMARTPHONE